

Histoire de la restauration des terrains en montagne au 19^e siècle

Charles LILIN

Ministère délégué chargé de l'environnement, Délégation à la qualité de la vie, 14, bd du Général Leclerc 92524 Neuilly-sur-Seine.

En collaboration avec l'équipe INRA de Rungis

R. LARRERE, A. BRUN, B. KALAORA, O. NOUGAREDE, D. POUPARDIN
INRA, Laboratoire de recherches économiques et sociales, 3, rue du Caducée, 94153 Rungis

RÉSUMÉ

Le faible intérêt donné par les aménageurs au contexte social sur lequel ils interviennent lors de projets de conservation des sols est l'un des facteurs limitant de leur efficacité. La croyance largement répandue dans la valeur universelle de démarches et de technologies qui ont fait leurs preuves dans une situation donnée est facilitée par l'ignorance sur les conditions sociales et politiques dans lesquelles ces outils ont été mis au point.

L'analyse de l'histoire de la R.T.M. au 19^e siècle met en évidence le rôle de l'évolution des contextes sociaux et politiques entre le second Empire et la III^e République et souligne la diversité des conceptions de l'aménagement chez les forestiers. Cette analyse illustre le concept de culture technique. La faiblesse de celle-ci dans la formation des aménageurs facilite les transferts non raisonnés d'outils mis au point dans les pays occidentaux. Ce risque de transfert abusif est illustré par l'exemple des actions actuelles de conservation des sols en Haïti.

MOTS-CLÉS : Conservation des sols — France 19^e siècle — Haïti.

ABSTRACT

ABOUT THE SOIL CONSERVATION IN THE MOUNTAIN AREAS IN THE XIXth CENTURY.

The lack of interest for the social conditions in which soil erosion occurs in developing countries is one of the reasons for the frequent failures of soil conservation projects.

The conviction about the universal value of conservation technics or of approaches for this kind of problems which proved successful in given circumstances is stronger when the knowledge about the society in which these « tools » have been produced is insufficient of, expressed in other words, when the technical culture of the engineer is missing.

To illustrate this concept of technical culture, we analyse the development of erosion control in the french mountain areas in the 19th century. The example of present soil conservation projects in Haïti shows the dangers of uncontrolled import of technics to developing countries.

KEY WORDS : Soil conservation — France XIXth century — Haïti.

INTRODUCTION

Les projets de conservations des sols mis en œuvre dans les pays en développement semblent assez souvent n'avoir eu qu'une efficacité limitée. Certes, la rareté des évaluations portant sur le résultat observé quelques années après la mise en œuvre du projet rend dans ce domaine toute généralisation hasardeuse. Mais les analyses que j'ai pu réaliser dans ce domaine en Iran (1972-1977) dans le Balouchistan pakistanais (1983) puis en Haïti (1985) confirment l'existence d'un problème dans des contextes pourtant très différents. Des travaux comme ceux de Jean-Yves MARCHAL sur la dynamique du Yatenga dans le nord du Burkina Faso vont dans le même sens : l'analyse de la dynamique de cet espace rural soudano-sahélien éclaire les raisons de l'échec d'une importante action de défense et restauration des sols (DRS) réalisée dans ce secteur ainsi que celles de la faible efficacité d'actions de modernisation de l'agriculture mises en œuvre dans les années 60 et 70.

Ces analyses critiques ont souvent débouché sur des propositions en particulier au niveau de la démarche mise en œuvre par l'aménageur.

Ainsi la démarche technocratique de l'aménageur est mise en cause, démarche opposée à une approche participative ou ascendante qui prend en compte le point de vue et la logique des agriculteurs concernés par le projet. L'aménageur est critiqué parce qu'il « parachute » des réponses techniques censées avoir une portée universelle, sans porter une attention suffisante aux spécificités du contexte local et aux aspects socio-politiques de la situation.

L'accent mis par l'aménageur sur les aspects techniques traités de façon relativement autonome conduit à des actions peu intégrées dans une stratégie globale de développement. Bref, un certain nombre de critiques reviennent avec une fréquence particulière : ce sont celles qui portent sur le caractère technocratique, décontextualisé, dépolitisé et sectoriel de la démarche.

Je ne m'attacherai pas ici à ce niveau de l'analyse, d'autant plus qu'il existe une littérature assez importante qui définit les caractéristiques de démarches plus satisfaisantes (éco-développement des années 70, recherche développement des années 80...).

Je propose un détour par rapport au cheminement qui, à partir de l'analyse des causes de l'échec d'un projet, conduit à préconiser une autre démarche pour l'aménageur. Je me propose d'analyser l'histoire de la restauration des terrains en montagne (R.T.M.) dans la France du 19^e siècle. En effet, j'ai été frappé par l'influence du modèle R.T.M. dans les projets de lutte contre l'érosion mis en œuvre dans les pays en développement, même si d'autres modèles jouent également un grand rôle (je pense en particulier aux modèles amé-

ricains). J'ai moi-même été familiarisé avec la R.T.M. lors de mon passage sur les bancs de l'Ecole Forestière à Nancy puis dans un service R.T.M. dans les Alpes.

J'ai retrouvé des pratiques s'inspirant de la R.T.M. en Iran, mes collègues de travail étant eux aussi passés par l'Ecole Forestière de Nancy. Et les responsabilités que j'ai eues dans cette même école à mon retour d'Iran m'ont fait toucher du doigt les difficultés d'enseigner la lutte contre l'érosion à des forestiers étrangers sans tomber dans le piège de la diffusion de tel ou tel modèle.

Or, la force du modèle de la R.T.M. provient de ce qu'il s'appuie sur une histoire mythique. Grâce au travail d'une équipe d'historiens et de sociologues de l'INRA, il est maintenant possible de situer « l'épopée » de la R.T.M. dans son contexte, de l'analyser plus finement et d'évaluer le rôle de divers facteurs qui expliquent le succès observé en matière de réduction de l'érosion en montagne depuis le 19^e siècle.

2. L'HISTOIRE DE LA R.T.M. AU 19^e SIÈCLE

2.1. La crise érosive du 19^e siècle : le second Empire et le reboisement des montagnes

Dans la première moitié du 19^e siècle, l'augmentation de la population rurale et la fin du « petit âge glaciaire » ayant marqué la fin du 17^e siècle et le 18^e entraînent une crise de la gestion du milieu dans les régions de montagne.

Les systèmes agraires concernés ont alors les caractéristiques suivantes :

- importance de la production de céréales pour l'autoconsommation ;
- élevage bovin réduit aux nécessités du trait ;
- élevage ovin ayant pour fonction essentielle, à côté de la production de viande, de lait et de laine, d'opérer des transferts de fertilité des surfaces peu productives non labourées vers les terres à céréales.

L'augmentation de la population nécessite d'étendre les labours et d'augmenter le troupeau. Il en résulte une crise érosive dans de nombreuses régions de montagne, crise se traduisant en particulier par le recul de la forêt.

La France avait connu d'autres crises érosives, la dernière étant celle qui avait sévi dans de nombreuses régions de plaine au 18^e siècle.

Mais ce qui distingue la crise du 19^e siècle des précédentes, c'est l'apparition d'un mouvement d'opinion qui conduit à une réponse élaborée au niveau national. Conduit par des forestiers mais concernant un public beaucoup plus large, ce mouvement souligne les méfaits du déboisement des montagnes : érosion, glissements, avalanches, inondations et sécheresse.

Sous le second Empire, une loi, celle du 18 juillet 1860 sur le reboisement en montagne, est l'aboutissement de la pression exercée en vue de la protection de la forêt. Cependant, cette loi doit être située dans le contexte socio-politique de cette période.

En effet, cette victoire ne saurait se comprendre sans référence aux transformations de la société civile et de l'Etat sous le second Empire. Ce fut une époque d'essor considérable du capitalisme français. Au dynamisme industriel et financier, à l'ouverture des frontières au libre-échange, devait correspondre un remodelage du territoire national. Le caractère autoritaire d'un régime qui avait éliminé toute opposition politique organisée et maté les révoltes paysannes de 1852 permit la réalisation de grands travaux d'infrastructure. Les villes furent remaniées, le réseau ferré généralisé, des régions entières furent assainies et reboisées (Landes de Gascogne, Sologne, Champagne).

La loi de 1860 permettait d'imposer en montagne la constitution de périmètres de reboisement définis d'après « l'état du sol et les dangers qui en résultent pour les terrains inférieurs ». Un décret suffisait à établir l'utilité publique des reboisements que l'administration jugeait nécessaires à une saine gestion écologique du territoire. Mis en demeure d'effectuer les travaux, les propriétaires pouvaient bénéficier de subventions. En cas de refus ou d'incapacité, les particuliers étaient expropriés sans indemnisation.

La loi de 1860 tendait ainsi à imposer une gestion étatique de l'espace montagnard. Les droits des propriétaires s'effaçaient assez largement devant l'intérêt collectif et, comme les ambitions de l'Etat étaient audacieuses, la loi constituait une menace considérable pesant sur une très grande partie de la propriété de montagne. Aussi fut-elle très mal accueillie des populations pastorales ; des résistances très vives, voire même des révoltes à main armée se produisirent. Il fallut réviser les objectifs en baisse, puis édicter une loi complémentaire (1864), permettant de substituer (dans certaines conditions) l'engazonnement aux plantations. Malgré ces concessions, les réalisations, pour spectaculaires qu'elles aient été, furent loin de répondre à la promesse des lois.

L'opposition des sociétés locales à l'œuvre forestière ne tint donc pas à cette hostilité du montagnard pour la forêt que l'on se plut alors à dénoncer. Elle tint à la cohérence des systèmes agraires. Les sociétés rurales, malgré de profondes inégalités sociales, étaient unifiées au niveau de chaque village par un ensemble de relations d'interdépendance et par de multiples pratiques collectives. Les montagnards étaient nombreux et, pour subvenir aux besoins de la population, tout le territoire était mis à contribution. Les terrains les plus pauvres ou les plus dégradés, les forêts, les roches même, trouvaient une utilisation locale, fournissant l'aliment

au bétail, la fumure aux labours, le bois et la pierre aux maisons. Il n'était pas aisé, sur de tels espaces, d'inscrire un nouveau mode d'occupation du sol, voire de réglementer les pratiques en vigueur. Les forestiers en avaient fait la dure expérience lors de la soumission des communaux. Ils la retrouvèrent en 1860 quand la loi leur confia pour mission de reboiser les montagnes.

La résistance fut d'autant plus vive qu'ils firent porter leurs efforts sur les communaux, estimant trouver en ceux-ci les landes et les parcours les plus dégradés. Or, ces terrains, en apparence marginaux, constituaient alors une pièce maîtresse dans l'édifice des systèmes agraires. Indispensables à la production agricole, ils fournissaient l'alimentation estivale du bétail et servaient, par son intermédiaire, de mines d'éléments fertilisants pour les terres labourées. Le communal, dont l'utilisation prolongeait tout en les atténuant les inégalités sociales du village, constituait, en outre, le symbole de l'unité villageoise. Modifier la mise en valeur de ces espaces (par la plantation de certaines parties, la mise en défense de secteurs abrupts, la réglementation du parcours...) perturbait fortement la reproduction des conditions de production comme l'organisation sociale des habitants.

On ne pouvait donc pas concevoir de reboiser sans contrainte. Mais, dans ces circonstances, l'application des lois ne put que susciter des réactions d'autant plus vives que les montagnards avaient accumulé depuis 1927 de solides rancunes contre les agents des Eaux et Forêts.

2.2. La troisième République et la R.T.M.

Après l'effondrement de l'Empire en 1871, la III^e République est instaurée.

Le contexte a évolué à deux points de vue :

- la III^e République est soumise à la sanction du suffrage universel et cherche à ménager l'électorat paysan. Les lois de 1860 et de 1864 sont inadaptées dans un tel contexte ;
- les systèmes agraires des régions de montagne ont commencé à se transformer et les sociétés locales ont perdu leur cohérence. La crise des systèmes agraires est liée au développement des échanges et à l'apparition de diverses formes de production marchande. La production céréalière régresse en montagne et la prairie permanente se substitue aux labours. L'espace extensif perd son importance en tant que source de fumure d'autant plus que l'élevage ovin régresse également.

Dans ce contexte, la poursuite de la croisade en faveur de la forêt conduit en 1882 à l'adoption d'une loi sur la restauration des terrains en montagne. Cette loi est beaucoup plus restrictive que celle de 1860 : la mission des forestiers est non plus de reboiser les montagnes, mais de restaurer les terrains de montagne là où

l'érosion est repérable, dans les cas de « dégradation du sol et de dangers nés et actuels ». La déclaration d'utilité publique des travaux dans un périmètre donné nécessite maintenant le vote d'une loi et l'expropriation des terrains est assortie d'une indemnisation préalable.

Face à ce nouveau contexte, la pratique forestière se diversifie.

L'opposition entre les forestiers sociologues et les forestiers étatistes a conduit à distinguer deux conceptions de l'aménagement.

Il s'agit, d'une part, de la conception centralisatrice, universaliste de la protection des zones de montagne dont les tenants cherchent à préserver l'espace-nature par le contrôle des populations montagnardes voire leur exclusion au moyen de la nationalisation du sol. Cette conception préfigure la politique de protection à des fins écologiques et scientifiques. Et, d'autre part, de la conception sociale défendue par une minorité de forestiers inspirée par l'école de Le Play et qui donnent un contenu économique et social à la protection : maintenir les populations sur leur sol et les amener à réaliser l'équilibre le meilleur entre leurs intérêts et les impératifs de gestion du sol. Cette optique décentralisatrice et locale pose les problèmes en termes de développement et de maîtrise du système agro-pastoral, et non en fonction d'une doctrine idéale et abstraite de la protection dont l'Etat serait le garant.

Dans la conception étatiste, l'administration forestière à laquelle est dévolue la tâche du reboisement (lois de 1860, 1864 et 1882), raisonne de manière abstraite et en termes de grands équilibres (plaine/montagne, zones agricoles/domaines boisés, etc...), s'appuyant sur une représentation spécifique de l'espace rural comme juxtaposition d'espaces spécialisés et ségrégués.

En ce qui concerne les forestiers sociologues, Lucien Albert FABRE peut être considéré comme le théoricien du rôle social du forestier dans les régions de montagne. Pour la plupart d'entre eux, après 1882, année de la seconde loi sur la restauration des terrains de montagne, ces forestiers s'efforcent de dépasser la contradiction entre une gestion rationnelle du domaine forestier et les intérêts des populations rurales concernées. Ils veulent prouver que ces deux objectifs sont complémentaires, que la conservation de la forêt passe par l'amélioration du sort des populations locales et plus particulièrement des montagnards. Ils critiquent les opérations autoritaires de reboisement qui ne font que renforcer le mouvement d'exode déjà amorcé par ces populations. A l'instar des proches continuateurs de Le Play, ces forestiers sociaux sont préoccupés par les questions de dépopulation et d'exode. L.A. FABRE consacre, par exemple, une partie de son œuvre à l'évasion des montagnards. Selon lui, il y a collusion entre la politique de l'Etat à la recherche de « bras » pour coloniser les

pays annexés par la France et les forestiers qui, dans leur action de reboisement, facilitent l'expropriation, donc la ruine et l'exode vers les colonies des populations « autochtones ».

Chiffres à l'appui, L.A. FABRE montre que les communes montagnardes furent de véritables réservoirs de population pour les colonies. Le forestier, selon lui, a une responsabilité directe dans la fuite de ces populations, puisque « partout où il passe, suivent les agents de la colonisation officielle qui organisent l'exode ». Pour remédier à cet état de choses, et surtout pour garder et maintenir les populations pastorales, il faut tout d'abord réduire les « vexations » qui, de toutes parts, leur sont infligées, puis se donner les moyens économiques et sociaux pour améliorer leur situation. Parallèlement, il faut agir sur le milieu, notamment en luttant contre la dégradation des pelouses.

L'œuvre de restauration des montagnes n'est donc plus seulement un problème de restauration des sols montagneux. Elle nécessite la mise en place d'une réforme agraire, d'un plan de développement (extension des fructières par exemple), d'une réforme sociale.

Les forestiers sociologues sont restés minoritaires au 19^e siècle : le développement local n'était pas une préoccupation politique prioritaire à une époque où des débouchés existaient pour les populations incitées à partir.

Il est plus surprenant de rencontrer des démarches de lutte contre l'érosion proches de celles mises en œuvre au 19^e siècle par les forestiers étatistes dans des contextes où l'exode rural pose de nombreux problèmes, comme c'est actuellement le cas dans la plupart des pays en développement. Le cas de Haïti permettra de souligner les problèmes liés à de tels transferts abusifs d'outils élaborés dans d'autres contextes.

3. L'EXEMPLE DE HAÏTI

3.1. Introduction

Comme dans d'assez nombreux pays en développement, on peut faire le double constat suivant en Haïti :

- * le patrimoine sol continue à se dégrader sous l'effet de processus d'érosion ;
- * l'évaluation des actions de conservation des sols entreprises est souvent négative. Les résultats obtenus sont en général insuffisants par rapport aux moyens engagés. Il y a un problème :

- 1° au niveau de l'entretien par les agriculteurs des aménagements réalisés : l'appropriation de ceux-ci par les paysans est déficiente ;
- 2° au niveau de la diffusion spontanée des aménagements. Les projets sont souvent supposés démontrer la validité technique et économique d'amé-

nagements (« bassins versants modèles ou pilotes », « zone de démonstration... »). La diffusion « en tache d'huile » des innovations introduites est rarement observée.

3.2. L'agriculture haïtienne

En Haïti, l'agriculture de montagne, localisée dans les mornes, surexploite une fraction importante des surfaces cultivées.

En première approche, cette surexploitation peut être mise en relation avec l'augmentation de la pression démographique d'un côté, la faiblesse des pratiques conservationnistes de l'autre. Sur les pentes fortes, la pratique d'une jachère longue (une dizaine d'années) permettait antérieurement de maintenir la fertilité des sols. L'augmentation de la pression démographique s'oppose maintenant au maintien de jachères longues.

Par ailleurs, nous trouvons en Haïti des pratiques traditionnelles de conservation et d'amélioration de la fertilité dans les champs arborés situés à proximité immédiate de la case et, à un moindre degré, dans les champs proches clôturés de haies vives. Mais ces pratiques ne concernent qu'une surface réduite.

Contrairement à ce que l'on observe dans la majorité des pays de montagne, la culture en terrasses est inconnue en Haïti. La faiblesse des structures sociales est probablement un facteur d'explication plus pertinent que les faits de culture. Les clayonnages disposés en travers des champs (« rampes de paille ») dans certaines régions et les billons sont d'une efficacité antiérosive limitée et ne conduisent pas à une atténuation progressive des pentes comme les terrasses.

Pour diverses raisons (importance de plusieurs formes d'indivision, spécificités du statut du métayage ou du fermage), la sécurité de la tenure foncière est souvent médiocre, en particulier pour les parcelles les plus éloignées de la case et qui sont souvent aussi les parcelles les plus érodées.

Cette insécurité va à l'encontre d'un intérêt de l'agriculteur pour le maintien de la fertilité à moyen ou à long terme.

La surexploitation des ressources ligneuses est en relation avec le développement du marché du charbon de bois et avec les déficiences de la mise en œuvre de la législation forestière. La culture d'arbres pour la production de bois n'est pas entrée dans les mœurs.

Or en Haïti, le contexte naturel est favorable aux phénomènes érosifs : pentes souvent fortes (il est courant de voir des pentes supérieures à 100 % mises en culture) et climat tropical agressif. Même pour un observateur peu averti, les signes d'une érosion intense sont omniprésents dans les paysages des mornes : traces visi-

bles de l'érosion superficielle dans les zones cultivées, importance des terres complètement dégradées (les « té finis »), réseaux de ravines en plein développement.

3.3. Les projets de conservation des sols

Dans la plupart des actions, la conservation des sols est traitée comme un problème technique plus que comme un problème de développement. L'accent est mis sur la réalisation d'aménagements physiques : canaux en courbes de niveau, terrasses, murs en pierres sèches, seuils dans les ravines.

L'entretien par les agriculteurs de tels ouvrages financés avec des aides internationales est exceptionnel de même que leur diffusion spontanée : de ce fait, la mise en place d'actions de sensibilisation du milieu paysan est destinée à surmonter les obstacles rencontrés.

Ces actions sont la conséquence d'analyses de l'échec des projets qui mettent l'accent sur les résistances des agriculteurs. Elles dénoncent, parfois avec véhémence, un certain nombre de propriétés imputées au paysan haïtien :

- l'ignorance liée à l'analphabétisme, qui empêche les paysans de discerner leurs véritables intérêts ;
- le respect de traditions dépassées, ce qui conduit au refus des changements nécessaires ;
- l'égoïsme et l'individualisme qui se traduisent par le refus de prendre en compte l'intérêt collectif comme l'intérêt à long terme.

Une connaissance effective du milieu paysan haïtien permet de contredire sur plusieurs points cette analyse et de la nuancer pour d'autres aspects. Mais ces opinions sont assez largement répandues et constituent l'un des éléments du procès fait aux agriculteurs haïtiens afin de leur imputer la responsabilité des échecs et de faire l'économie d'autres remises en question. Or, ce sont précisément ces autres remises en question que nous allons examiner maintenant. Cela dit, des actions de sensibilisation et de formation orientées vers le paysan haïtien sont nécessaires. Ce qui nous semble discutable, c'est la priorité donnée à de telles actions par rapport à une réflexion critique sur les actions de conservation des sols.

Or, une telle réflexion critique existe en Haïti. Nous en trouvons des éléments dans divers rapports d'experts. Je cite en particulier l'évaluation de 25 ans de lutte contre l'érosion en Haïti établie en 1979 par Gerald F. MURRAY pour l'U.S.A.I.D.

Les projets relevant de la Recherche-Développement contiennent souvent des analyses critiques intéressantes portant sur les actions de conservation des sols. De même, les responsables d'O.N.G. (1) impliqués dans

(1) Organisation Non Gouvernementale.

de telles actions développent également des points de vue pertinents.

Il est possible de définir les nouvelles orientations des projets pour lesquelles existe dès à présent un consensus relativement large et qui sont déjà mises en œuvre dans certains projets innovants.

3.4. Les projets innovants

De façon très synthétique, on peut dire que les projets innovants prennent en compte deux nécessités, deux conditions qui semblent des facteurs importants de leur succès :

- la nécessité de composer avec les sociétés locales ;
- celle de composer avec le milieu naturel.

Qu'est-ce à dire ?

(a) Composer avec les sociétés locales, cela consiste en particulier à passer de projets conçus dans une logique de l'équipement ou de l'aménagement d'un espace à une logique de développement centrée, certes, sur les aspects techniques (la conservation des sols), mais dans une perspective d'amélioration de la productivité des systèmes de production concernés.

Dans une logique d'équipement, le problème principal est la définition technique des ouvrages par l'ingénieur. Un projet conçu dans cette logique s'appuie certes sur le comportement économique des paysans : il exploite leur motivation pour une rémunération immédiate de leur travail sous forme de salaire ou de rations de vivres. Dans ce cas, le paysan n'est pas absent du projet, mais il participe peu à sa conception. Il a surtout un statut de salarié. Par ailleurs il est la cible d'actions pédagogiques destinées à le sensibiliser et à le convaincre du bien-fondé du projet et de la nécessité d'entretenir les ouvrages.

Dans une logique de « développement », par contre, le responsable du projet est convaincu de la nécessité de composer avec la population concernée constituée en acteur responsable et devant participer à la conception de l'action. Il s'appuie sur le comportement économique du paysan, mais cette fois-ci en exploitant les motivations en rapport avec une amélioration de la productivité des systèmes de production.

L'élaboration de projets qui ne soient pas entièrement conçus à l'extérieur des sociétés locales concernées implique chez l'aménageur un intérêt pour le fonctionnement de ces sociétés et un sens du dialogue. Le poids de modèles tel celui de la R.T.M. ainsi que l'accent mis sur des techniques supposées avoir une valeur universelle s'opposent à l'acquisition de telles prédispositions.

(b) Composer avec le milieu naturel, cela consiste à passer des projets dans lesquels on met en place d'emblée l'aménagement définitif à des projets

dans lesquels on s'appuie sur diverses dynamiques du milieu. Il s'agit de composer avec différents processus pour les utiliser en vue de lutter contre l'érosion et de restaurer la fertilité du milieu.

En matière d'aménagements antiérosifs, cette préoccupation conduit par exemple à privilégier la technique des terrasses progressives par rapport à celle des canaux. Utilisant des murettes en pierres sèches ou des haies vives, cette technique conduit progressivement à remplacer un versant pentu par une succession de paliers à faible pente et de murs ou talus raides.

Cette technique s'inspire de deux techniques connues en Haïti : les « rampes de paille » déjà évoquées (mais il s'agit de dispositifs peu efficaces et non pérennes) et les haies vives protégeant certains champs contre les chèvres. Certains agriculteurs ont spontanément commencé à essayer des techniques comparables dans la plaine de Labre, dans le nord du pays.

De façon comparable, la lutte contre l'érosion par ravinement pourrait privilégier l'emploi de matériel biologique. Le seuil construit ne prend sa dimension définitive que progressivement, au fur et à mesure que la végétation installée se développe. Pour tenir compte des principes énoncés plus haut, cette technique de reconquête des ravines devra commencer là où les possibilités de valorisation économique des atterrissements créés sont maximales.

La diffusion sur le terrain de ces démarches innovantes est lente en Haïti. La discussion avec les responsables des projets montre que le poids de modèles élaborés ailleurs est l'un des facteurs de cette faible diffusion. Nous retrouvons en Haïti des démarches voisines de celles des forestiers étatistes du 19^e siècle.

L'école de pensée dominante de la R.T.M. a influencé les forestiers chargés de la lutte contre l'érosion en montagne dans d'autres pays européens ainsi que le groupe de travail « aménagement de bassins versants » de la F.A.O.

L'influence de cette école de pensée en dehors de nos frontières reste importante, même si le modèle américain a aussi contribué à façonner la démarche en œuvre dans la majorité des projets de conservation des sols dans les pays en développement.

4. CONCLUSION

Dans cet article, en ce qui concerne la R.T.M., il ne m'a été possible que d'exprimer les principales relations qui ont existé entre l'action des forestiers et les contextes du 19^e siècle. J'espère avoir développé l'envie de lire les travaux non seulement sur l'histoire de la R.T.M. et sur l'opposition entre forestiers sociologues et forestiers étatistes, mais également ceux concernant les

transformations socio-économiques de cette deuxième moitié du 19^e siècle qui ont contribué au recul de l'érosion et au succès de l'action entreprise.

Par ailleurs, un travail comparable mérite d'être réalisé pour mettre en évidence les conditions socio-politiques ayant accompagné l'émergence d'autres modèles en matière de conservation des sols, en particulier les modèles américains.

Or, la lecture des manuels qui existent en matière de conservation des sols est instructive. La recherche de l'efficacité et la spécialisation se traduisent par l'élimination pratiquement totale d'informations permettant de construire les relations entre les réponses apportées au problème de l'érosion par diverses sociétés et les contextes socio-politiques. La parcellisation des savoirs et la coupure entre scientifiques et littéraires produit ici des effets pervers particulièrement importants.

Il me semble que la recherche d'une meilleure efficacité des projets de conservation des sols nécessite l'adoption rapide de stratégies aux apparences paradoxales. Il est urgent de « perdre son temps » à réintégrer dans la formation des aménageurs (mais aussi dans celle des enseignants, des experts et des chercheurs) les connais-

sances « littéraires » sur les conditions dans lesquelles ont été mises au point les diverses réponses connues au problème de l'érosion.

Cette « culture technique » est absente de la formation dispensée actuellement, alors qu'elle est nécessaire pour développer la vigilance par rapport aux tentations du dogmatisme et des généralisations hâtives d'outils. L'oubli des aspects culturels et socio-politiques dans la formation produit des techniciens incapables de relativiser les techniques et démarches acquises et de comprendre les relations entre celles-ci et des contextes précis. La mise en évidence par d'autres de la faible efficacité des projets élaborés par ces « techniciens » ne conduit que rarement à une remise en cause des certitudes acquises, d'autant plus que ces critiques sont souvent vécues comme des agressions et déclenchent des réactions de défense. C'est donc bien au niveau de la formation de départ qu'il est urgent de développer des éléments nouveaux, de former des aménageurs « cultivés » et non plus des spécialistes munis d'un savoir parcellaire. L'intérêt pour le contexte local passe par la réintégration de la culture technique dans la formation des techniciens et des scientifiques.

BIBLIOGRAPHIE

- MARCHAL (J.Y.), 1983. — Yatenga-Nord Haute-Volta — La dynamique d'un espace rural soudano-sahélien. *Trav. et Doc. de l'O.R.S.T.O.M.* n° 167, 873 p.
- Centre Technique Forestier Tropical, 1979. — Conservation des sols au sud du Sahara. Ministère de la Coopération. Collection Techniques Rurales en Afrique — 296 p.
- GRET Cellule Agriculture, 1985. — Revitalisation des paysannes du tiers monde et alternatives technologiques — 25 p.

- KALAORA (B.), SAVOYE (A.), 1985. — La protection des régions de montagne au 19^e siècle : forestiers sociaux contre forestiers étatistes. *Protection de la nature, histoire et idéologie.* Harmattan, 245 p.
- LARRERE (R.), BRUN (A.), KALAORA (B.), NOUGAREDE (O.), POUPARDIN (D.), 1981 — Forestiers et paysans, les reboisements en montagne depuis l'Empire. *Recherches* n° 45, 262 p.